

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

**Demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique
présentées par la société ECTRA**

Commune de Crolles

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2023-01-09 du 23 janvier 2023, une enquête publique unique d'une durée de 44 jours est prescrite du lundi 13 février 2023 à 8h30 au mardi 28 mars 2023 à 17h30 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ECTRA pour le projet d'augmentation du volume de stockage de produits chimiques inflammables et toxiques en petits contenants de son entrepôt exploité au 310 rue du docteur Berrehail à Crolles et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation.

Les servitudes d'utilité publique envisagées sont situées en sections cadastrales BA de la commune de Crolles et AV de la commune de Bernin. Elles fixent les règles d'utilisation du sol ainsi que l'exécution de travaux soumis à permis de construire sur les terrains situés en voisinage immédiat du site.

L'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL UD38-2023-01-08 du 19 janvier 2023 fixant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour de l'établissement ECTRA sur les communes de Crolles et Bernin est mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>).

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier, constitué du dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique et de l'arrêté préfectoral arrêtant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre, est consultable :

- **en mairie de Crolles, siège de l'enquête**, sur support papier ainsi que sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- **sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante** : [www.isere.gouv.fr \(https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques\)](https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques).

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête**, mis à la disposition du public en mairie de Crolles,
- **par courriel** à l'adresse suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au mardi 28 mars 2023 à 17h30,
- **par voie postale** à la mairie de Crolles, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Crolles, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr (cf. lien supra).

Le commissaire enquêteur, M. Jean-Marc VOSGIEN, consultant autonome en prévention des risques, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Crolles, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 13 février 2023 de 15h à 17h30
- jeudi 16 février 2023 de 10h à 12h
- jeudi 16 février 2023 de 14h à 17h
- mercredi 15 mars 2023 de 15h à 17h30
- samedi 25 mars 2023 de 9h à 12h
- mardi 28 mars 2023 de 14h à 17h

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Conformément aux dispositions de l'article L515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique, le commissaire enquêteur organisera une **réunion publique d'information** le samedi 11 mars 2023 de 10h à 12h à la mairie de Crolles.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. David DUBOUCHET - Directeur des opérations par téléphone au : 04.76.42.91.40 ou par courriel : david-dubouchet@ectra.fr ;
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Crolles, sur le site internet des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.